

## Rapport financier du 15 juin 2020 au 12 avril 2021.

Suite aux démissions du bureau en poste, en date du 1<sup>er</sup> juin 2020, une nouvelle équipe restreinte a été élue en date du 15 juin 2020 afin d'organiser en priorité l'assemblée générale relative à l'exercice 2019, annulée en raison de la pandémie, et gérer le quotidien de la structure.

Sur le plan financier, en l'absence de passation concrète entre l'ancien trésorier et la nouvelle trésorière, cette dernière a donc procédé à :

- 1) Un état des lieux financiers pour connaître les possibilités d'organisation d'une AG et suivre les consignes gouvernementales relatives à la gestion de la pandémie.
- 2) La finalisation des comptes de l'exercice comptable 2019 de la FFQ-F avec le cabinet comptable, non fait pour l'AG prévue en mai 2020, ni avant l'élection du nouveau bureau.
- 3) La recherche des contrats en cours, les identifier, les lister, les évaluer.
- 4) La recherche de solutions pour diminuer les dépenses, en demandant 2 à 3 devis.
- 5) La négociation, avec le bureau en place, de la subvention du MRI,
- 6) La gestion du quotidien de la structure en assumant les charges mensuelles.
- 7) La finalisation des comptes de l'exercice comptable 2020.

D'une part, la situation sanitaire a contraint la Fédération, et les régionales de fait, à arrêter toute activité en présentiel, ce qui a entraîné une chute des recettes habituelles (adhésions et activités) mais aussi des dépenses (sur les activités et sur le fonctionnement des instances). Cette situation a permis de faire un « audit » de la structure et mettre à jour les items à revoir à court terme.

D'autre part, aucune subvention n'a été versée sur l'exercice 2020, alors qu'habituellement elle était versée au plus tard à l'automne. Une provision pour 3 mois avait été faite sur la subvention perçue en octobre 2019, pour l'exercice 2020, selon une règle de prorata appliqué jusqu'alors.

Vue la situation de notre structure et les informations remontées à la DGQP et au MRI à Québec, la Déléguée Générale du Québec a demandé à s'entretenir par visio-conférence avec les nouvelles présidente et trésorière. Une convention de subvention entre le MRI et la FFQ-F nous a été soumise début janvier 2021 et quelques points ont pu être négociés. La subvention de fonctionnement n'a été versée qu'en date du 01/03/2021, au titre de l'exercice civil 2021. L'utilisation de la subvention devra être justifiée en tout point avec la production des pièces comptables justificatives.

Désormais la comptabilisation s'effectue en totalité sur l'année civile qui correspond à l'exercice comptable pour la Fédération France Québec. Il n'est plus tenu compte de l'exercice comptable du MRI.

Ce changement de méthode de comptabilisation génère donc pour 2020 un déficit de – 35 016 €, alors qu'avec la précédente méthode, le résultat aurait été tout juste positif de 4 734 €, d'après l'expert-comptable.

Solde de trésorerie au 31/12/2019	Mouvements de trésorerie en 2020	Solde de trésorerie au 31/12/2020
62 648 €	-40 127 €	22 521 €

Le solde de trésorerie est décomposé comme suit :

Portefeuille Titres	Livret Bleu	Compte courant 1	Compte courant 2	Caisse au siège
10 597 €	7 369.70 €	3 442.86 €	827.40 €	284,16 €

*Etabli par : Frédérique VALEE, trésorière en poste à compter du 15 juin 2020, suite au Conseil National électif en date du 15 juin 2020.*

## **Rapport détaillé**

**1 - Etat des lieux financiers** : le constat est fait que la demande de subvention au titre de l'année 2020, en cours, n'a pas été faite et que cette dernière devait être transmise avant la mi-juillet 2020. La nouvelle présidente et la trésorière ont donc établi en urgence et transmis aux services ministériels québécois la demande de subvention pour la date prévue.

Concernant les habilitations bancaires, la nouvelle trésorière s'est rendue le 18 juin 2020 à l'agence bancaire de la Fédération à Paris, Le Crédit Mutuel Etoile à Paris, pour faire enregistrer le nouveau bureau et ainsi disposer des habilitations nécessaires pour gérer les comptes.

Il a été demandé un état des comptes à cette date. Une vision conférence a été faite avec la nouvelle présidente, encore bloquée au Québec, pour valider les habilitations.

Il a été constaté que des mouvements ont été effectués entre le 1<sup>er</sup> juin 2020, date de démission effective de l'ancien trésorier et l'enregistrement de la nouvelle trésorière auprès de l'agence bancaire en date du 18 juin 2020.

**Rappel** : toute démission, au regard de la loi est irrévocable et que toute demande de suivi temporaire par le démissionnaire, même émanant du seul membre du bureau resté en poste en tant que vice-président partenariat sans habilitation aucune, doit être impérativement validée par un vote du Conseil National. Ce qui n'a pas été le cas.

**2 - La finalisation des comptes de l'exercice comptable 2019 de la FFQ-F** : il a été constaté que celle-ci n'avait pas été faite pour l'AG initialement prévue en mai 2020 en Guyane. Contact a donc été pris avec l'expert-comptable de la FFQ-F au cours de l'été 2020.

Le résultat de l'exercice 2019 faisant apparaître un déficit de 13 221,40 €, ce dernier a émis les conseils suivants, dont certains avaient déjà été suggérés, en rappelant qu'il n'est que conseiller mais pas donneur d'ordre :

- Vu la baisse des recettes, tant adhésions que subventions, il est impératif de baisser les dépenses de fonctionnement.
- Concernant les contrats de locations de matériel de reprographie et informatique, il aurait été plus opportun d'acheter et amortir que de prendre un contrat de location, surtout pour les ordinateurs.
- Les dépenses de missions, de restauration et d'hébergement ont augmenté et il convient d'y faire attention.

**3 - Recherche des contrats en cours** : faute de passation de la part de l'ancien bureau et les restrictions de déplacement, le nouveau bureau a donc recherché au vu des prélèvements réguliers constatés sur les comptes, les contrats correspondants. Des contacts ont été pris avec les fournisseurs pour obtenir des copies des contrats afin d'en prendre connaissance et les évaluer.

Cf. en pièce annexe un tableau récapitulatif des contrats.

**4 – Recherche de solutions pour diminuer les dépenses** : certains contrats s'avèrent être non renégociable en l'état, avec des engagements fermes, tels que les contrats de locations-bail du photocopieur et des ordinateurs et laissent apparaître des prestations pas toujours clairement identifiées sur les contrats.

Des négociations ont été faites pour le logiciel de gestion des adhérents, l'assurance et la sous-location d'une partie du siège de la Fédération au CDEFQ.

De nouvelles solutions, appuyées sur des devis comparatifs et des essais, ont été trouvées pour la gestion des adhérents et la trésorerie avec la plateforme « Mon asso facile » portée par Assoconnect et la MAIF, et le matériel de reprographie et les ordinateurs, via une reprise de contrat par RJ Conseil.

Une demande d'explication des charges auprès du bailleur a été faite, sans retour probant. Il est constaté début avril 2021 une augmentation des charges et du loyer sans information préalable. Les termes du contrat de bail du siège sont à revoir, ainsi que la réelle opportunité d'avoir un siège à Paris.

La situation sanitaire a contraint les membres du Conseil National et du bureau à se réorganiser et à établir des réunions par visio-conférence. Ceci a engendré une forte baisse des frais de déplacements, ayant un effet non négligeable sur les finances de la FFQ-F. Cette solution sera pérennisée autant que possible.

L'opportunité de disposer de deux comptes courants s'est posée et n'apporte pas de valable intérêt. Cela génère au contraire des frais de gestion supplémentaires et une gestion de trésorerie plus complexe. Il est envisagé la clôture d'un des comptes courants, lorsque les mandats de prélèvements auront pu être transférés sur un seul compte.

Le nouveau logiciel « Mon Asso facile », d'un coût annuel bien moindre que le précédent, permet d'une part, la gestion des adhérents avec une saisie plus directe soit par les régionales soit par l'import effectué par le siège, évitant ainsi une multiplication des saisies et les risques d'erreur liés à cette saisie multiple sur différents supports, tout en respectant la RGPD.

Il permet également la gestion de la trésorerie, de façon simplifiée, avec la possibilité d'y adjoindre les pièces comptables justificatives des écritures. Ceci aura pour objectif d'alléger la charge de travail du cabinet comptable et de faire baisser à terme le coût de ses honoraires. Ce dernier aura la visibilité à tout moment des écritures saisies.

Le contrat d'assurance a été actualisé. Cela a permis d'ajuster au mieux celui-ci en fonction des besoins réels, d'éviter des doublons d'assurance sur certains programmes et un réajustement de la cotisation annuelle. Ce qui a généré, vu le contexte sanitaire en vigueur, un remboursement non négligeable relatif aux exercices 2020 et 2021.

**5- La négociation de la subvention du MRI :** Il est à noter qu'aucune subvention n'a été versée sur l'exercice 2020, alors qu'habituellement elle était versée à l'automne. Une provision pour 3 mois avait été faite sur la subvention perçue en octobre 2019, pour l'exercice 2020, selon une règle de prorata appliqué jusqu'alors.

Vue la situation financière constatée et les conflits au sein du Conseil National, la Déléguée Générale du Québec a demandé à recevoir par visio-conférence les nouvelles présidente et trésorière. Vu les informations reçues à la DGQP et au MRI, une convention de subvention entre le MRI et la FFQ-F nous a été soumise. Quelques points ont été négociés et suite à la signature des différentes parties, la subvention de fonctionnement a été versée en date du 01/03/2021, au titre de l'exercice 2021. L'utilisation de la subvention devra être justifiée en tout point avec la production des pièces comptables justificatives.

Celle-ci nous a également informé que les membres de la DGQP ne viennent jamais au siège mais se déplacent en région ; la DGQP invite à la résidence. De plus, il nous est fait remarquer que, au vu des rapports des stagiaires ces dernières années, ceux-ci se sont souvent retrouvés seuls au siège et que cette situation est à revoir. Un siège n'est pas obligatoire à Paris si des membres du bureau ou du Conseil National n'y sont pas de façon permanente. Une délocalisation en région est à étudier, avec des futures affectations de nouveaux stagiaires québécois, auprès de membres du bureau ou du Conseil National, afin qu'ils ne soient pas seuls. Ce qui aura des conséquences financières positives pour la structure.

**6 – La gestion au quotidien de la structure :** repartant du tableau de gestion de l'ancien trésorier, rare document transmis, un tableau de suivi sur Excel a été élaboré en regroupant l'ensemble des comptes afin d'avoir une vision au plus juste, jour par jour de la situation réelle des finances de la FFQ-F, ainsi que les prévisions mensuelles, vu les prélèvements réguliers.

Habituellement, les documents originaux étaient envoyés au cabinet de l'expert-comptable pour saisie par la gestionnaire comptable du dossier de la FFQ-F.

Il est de règle que tout document original de trésorerie soit conservé au siège de la structure et non chez un prestataire, ceci en cas de contrôle par les services fiscaux notamment. Aussi, un classeur avec les pièces originales a été mis en place et des copies numérisées transmises à la gestionnaire du cabinet comptable.

Une sauvegarde de l'ensemble des documents relatif à la trésorerie, en version numérisée, a été faite et déposée régulièrement sur un espace de stockage.

### **7 – La finalisation des comptes de l'exercice comptable 2020 de la FFQ-F :**

Vu le contexte sanitaire, les activités tant du siège que des régionales ont été arrêtées, les stagiaires québécoises ont dues rentrées au Québec, engendrant une baisse des recettes liées aux programmes.

Certaines régionales avaient pu tenir en tout début d'année leur Assemblées Générales mais bon nombre n'ont pu le faire. Cela a généré également une baisse des remontées des quotes-parts.

Les réunions des instances se faisant en distanciel, les frais de déplacement ont donc été drastiquement diminués.

Seules les charges fixes ont demeuré et il convenait de les assumer au mieux, avec une gestion au plus juste.

La comptabilisation de la subvention s'effectue désormais en totalité sur l'année civile qui correspond à l'exercice comptable pour la Fédération France Québec. Il n'est plus tenu compte de l'exercice comptable du MRI.

Ce changement de comptabilisation génère donc pour 2020 un déficit de – 35 016 €, alors qu'avec la précédente méthode, le résultat aurait été tout juste positif de 4 734 €, d'après l'expert-comptable.

Solde de trésorerie au 31/12/2019	Mouvements de trésorerie en 2020	Solde de trésorerie au 31/12/2020
62 648 €	-40 127 €	22 521 €

Le solde de trésorerie est décomposé comme suit :

Portefeuille Titres	Livret Bleu	Compte courant 1	Compte courant 2	Caisse au siège
10 597 €	7 369.70 €	3 442.86 €	827.40 €	284,16 €

*Etabli par : Frédérique VALEE, trésorière en poste à compter du 15 juin 2020, suite au Conseil National électif en date du 15 juin 2020.*